

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Du lundi 17 novembre 2014 à 17h30

Présents :

- Mme Marie-Claude GOUGAUD (Directrice)
- M. Alain TURBY (Maire)
- M. Thierry THOUVENIN (Elu municipal)
- Mme Séverine CLOCHARD, Mme Audrey CRUMIERE, Mme Isabelle MARTIN, Mme Marianne RANOUX, M. Nicolas TREMBLEY, (Enseignants)
- Mme Audrey DELAUNAY, M. Damien DESPLATS, Mme Katia GARCIA, Mme Nora LARAB, Mme Aude LE PEZRON, Mme Lucie TCHOLAKIAN (Parents élus)
- Mme Nataly PREPOINT (ATSEM)
- Mme Béatrice CHATEAU (D.D.E.N)
- Mme Véronique GAMONET (responsable des affaires scolaires)

Invités :

- Mme Emilie GRAUL, M. Vincent PERISSE (parents élus suppléants)
- Mme Karine LONGAIVE (DGS)

Secrétaire de séance :

- Mme Séverine CLOCHARD

Avec l'accord du conseil, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

- entretien des locaux en temps scolaire

1 / RESULTATS DES ELECTIONS DE PARENTS D'ELEVES

Il y avait deux listes de parents.

278 parents inscrits, 112 votants, 11 bulletins blanc ou nuls

Taux de participation : 40,29 %

Résultats :

- 5 élus sur la liste Association des Parents Indépendants (affiliée à l'UNAPE)
- 1 élu sur la liste FCPE

La directrice fait lecture de la liste des parents élus.

2/ PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Le personnel de l'école et la municipalité ont le regret et la grande tristesse d'annoncer le décès de Mme Danielle LASSIME, ATSEM dans l'école depuis de nombreuses années. Tout le monde a été très affecté par cette disparition.

Il y a eu un remaniement dans les binômes enseignants –ATSEM :

- Mme CLOCHARD – Mme COURJAUD
- Mme GOUGAUD – Mme BOURDIN
- Mme SAMAT – Mme ROCHERON
- Mme MARTIN – Mme ANGUE
- Mme CRUMIERE – Mme ANGULO
- M. TREMBLEY – Mme PREPOINT

Mme BATS et Mme SAMAT, en congé de maternité, sont respectivement remplacées par M. DOUZIECH et Mme RANOUX.

Mme CRUMIERE part en congé de maternité aux vacances de Noël.

Deux enfants bénéficient de l'aide d'AVS, dont une vient juste d'être recrutée et commence le 1^{er} Décembre.

3/ FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE

Mme GOUGAUD souhaite rappeler la composition et les compétences du conseil d'école, en raison de nombreux nouveaux membres.

Elle précise que le directeur (la directrice) est le Président(e) du conseil.

Elle fait référence aux textes officiels. Chaque liste de parents a d'ailleurs été destinataire d'un document sur ce sujet au moment des élections.

Elle rappelle quels sont les membres de droit et ceux qui peuvent être invités par la directrice à titre consultatif pour un dossier particulier. Les suppléants peuvent assister au conseil uniquement en tant qu'auditeur lorsque les titulaires sont présents.

Elle précise que c'est elle, en qualité de Présidente du conseil d'école, qui arrête l'ordre du jour après concertation auprès des différents partenaires. Les sujets ne relevant pas de sa compétence seront abordés à un autre moment.

Elle fait lecture des différents domaines pouvant être traités dans cette instance.

4/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il y a deux modifications, votées à l'unanimité, à apporter au règlement intérieur.

1 – TITRE 1 - article 1-2

« L'inscription se fait sur présentation :

- (...),*
- du carnet de santé attestant que l'enfant a subi les vaccinations DT-polio (diphtérie, tétanos, polio),*
- (...)*

2- TITRE 2 - article 2-5

« Les horaires de récréation sont de 10h30 à 11h00 le matin et de 14h50 à 15h10 l'après midi pour les MS et GS.

Les PS sections sont en récréation de 11h10 à 11h40 le matin. »

5/ EFFECTIFS

Il y a 155 élèves dans l'école.

<i>Petites Sections :</i>	<i>classe 5 = 17 classe 6 = 24</i>	<i>total : 41</i>
<i>Moyennes Sections :</i>	<i>classe 1 = 27 classe 4 = 27 classe 5 = 6</i>	<i>total : 60</i>
<i>Grandes sections :</i>	<i>classe 2 = 27 classe 3 = 27</i>	<i>total : 54</i>

Il est souhaitable que l'afflux d'enfants annoncé avec la livraison des nouveaux lotissements ait bien lieu sinon la 6eme classe de l'école risque d'être en danger.

M. le MAIRE précise que ces logements doivent entraîner une augmentation de 1000 habitants sur la commune.

Les parents d'élèves et l'équipe s'interrogent sur la pertinence d'avoir privilégié l'attribution à l'école Prévert des enfants de la zone tampon, l'année dernière, pour permettre l'ouverture d'une classe (au détriment de la maternelle Pasteur).

Mme GOUGAUD demande à Monsieur le Maire d'être très vigilant sur la répartition des élèves entre les deux écoles l'an prochain.

Mme CRUMIERE explique l'organisation pédagogique de sa classe de PS/MS. Les MS sont à l'étage dans la petite « classe verte » pendant la sieste des PS. Ils redescendent après la récréation de l'après-midi. Ils ont ainsi la possibilité de partager des moments avec les autres MS.

Un travail commun est fait entre les 3 classes de MS (mêmes albums, mêmes thèmes, ateliers en décloisonné).

6/EQUIPEMENT DES COURS

Mme GOUGAUD demande si la réfection de la cour des PS est prévue au budget de l'année prochaine. Elle fait remarquer que cette cour est « pitoyable » pour une école maternelle : aucun jeu, en dehors des vélos nouvellement achetés.

Mme LE PEZRON demande si on ne peut pas envisager un projet de décoration des murs de la cour en partenariat avec les jeunes de la maison pour tous.

Le sol aurait également besoin d'être aplani (trous, racines ...)

Qu'en est-il des jeux prévus dans la cour du haut ?

Les parents d'élèves s'étonnent qu'il y ait une telle différence d'équipement entre les 2 écoles maternelles.

Les 2 cours ont été rééquipées en vélo.

L'abri à vélos de la cour des PS ferme désormais à clé. Il doit maintenant être mis hors d'eau. Monsieur le Maire assure que cela doit être fait dans les plus brefs délais.

Monsieur le Maire explique que les contraintes budgétaires et financières ne permettent pas de réaliser tous les projets et que chaque école a des demandes.

Mme CHATEAU fait remarquer que l'école Prévert dispose de beaucoup plus d'équipements que l'école Pasteur et qu'il serait souhaitable de rétablir l'équilibre.

Des budgets doivent être débloqués pour les cours en 2015.

7/DOTATION D'ORDINATEURS.

Monsieur le MAIRE annonce qu'il doit récupérer des ordinateurs portables de L'INSEEC(environ une quarantaine pour la commune) qu'il va répartir dans les écoles. Les besoins de l'école se situent entre 12 et 15.

Mme GOUGAUD précise que tous les ordinateurs, complètement obsolètes, ont été portés à la déchetterie.

Mme TCHOLAKIAN s'étonne que l'on équipe une maternelle d'ordinateurs. Mme GOUGAUD rappelle que la loi sur la refondation de l'école prévoit : «L'entrée de l'école dans l'ère du numérique». L'utilisation des outils informatiques fait partie des programmes de l'école maternelle.

Concernant le TBI (tableau blanc interactif), Monsieur le MAIRE demande si le besoin est réel et si les enseignants sont formés à son utilisation. La directrice répond qu'une formation est prévue pour

les écoles équipées. Elle signale que la maternelle Pasteur est la seule école de la commune qui ne soit pas encore dotée.

Elle annonce également que l'équipe enseignante souhaite créer un ENT (espace numérique de travail) l'an prochain.

La salle des maîtres a été équipée de 2 ordinateurs supplémentaires pour les enseignants.

8/Entretien des locaux

La directrice attire l'attention de la municipalité sur le fait que l'entretien des locaux (couloirs, salle de jeux) en temps scolaire pose un réel problème. Il est déjà arrivé que des classes ne puissent pas aller en salle de motricité parce que le sol est mouillé.

Mme GAMONET précise que les écoles ont été équipées de machines qui permettent un séchage instantané, ce qui devrait solutionner le problème.

9/COOPERATIVE SCOLAIRE

M. TREMBLEY annonce qu'il y a 3628 € en caisse actuellement.

La participation facultative des parents en début d'année s'est élevée à 1897 €.

Il est rappelé que la coopérative finance certains projets, en complément de la participation municipale, ce qui permet la gratuité de toutes les sorties.

10/PROJET DIVERS

Il semble que les écoles maternelles ne puissent pas bénéficier d'un intervenant musique cette année.

En conséquence, Mme GOUGAUD demande si l'école pourrait être équipée d'un clavier, pour une centaine d'euros. Ce qui est accordé.

Monsieur le Maire annonce le recrutement possible d'un intervenant prochainement.

Les élèves de GS n'iront toujours pas à la piscine cette année. La priorité a été donnée aux élémentaires.

L'école a choisi de travailler sur le cirque cette année. Tous les élèves de l'école iront voir le spectacle du cirque Arlette Gruss les 20 et 23 janvier.

Pour Noël, les enfants iront au cinéma et participeront à un goûter. La municipalité a financé l'achat d'un livre pour chaque enfant. Le jeu commun de classe est acheté par la coopérative.

En ce qui concerne la fête de l'école, les enseignants des deux écoles Pasteur doivent se réunir pour décider d'une organisation commune éventuelle.

Cinq points supplémentaires sont évoqués rapidement :

- *Le boîtier pour la commande de la gâche a été posé. Il faut maintenant changer le système car la temporisation est trop courte mais les enfants ne risquent plus de s'échapper.*
- *Une allée va être faite pour faciliter l'accès depuis la rue Jean Rostand. La création de nouvelles places de parking est également à l'étude.*
- *La directrice demande que le nom de l'école soit apposé. En effet, elle n'est pas du tout repérable.*
- *Le fournisseur des repas, actuellement les cuisines de LORMONT, va changer l'an prochain avec un contrat d'un an. L'objectif étant, à terme, de fonctionner en régie.*

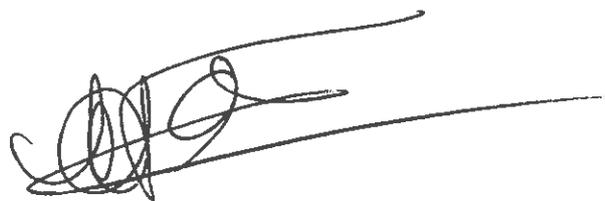
Il y a eu une dégustation faite par une équipe municipale, dont Monsieur le Maire, des repas proposés par 3 prestataires.

- *L'affichage visible d'un trombinoscope des animateurs ainsi que les ateliers en cours. De plus une visite des parents est prévue sur le temps méridien (organisation de la cantine et des ateliers).*

La séance est levée à 19h45.

La Présidente

Marie – Claude GOUGAUD



La secrétaire de séance

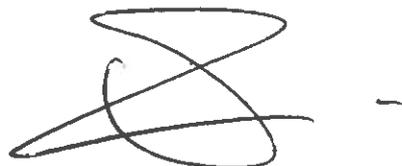
Séverine CLOCHARD



Le représentant de la liste

Association des Parents indépendants

Mme Aude LE PEZRON



La représentante de la liste

FCPE

Mme Katia GARCIA

